

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTERIEURES

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS



0074

/DIPL/D12/SDBMM/SM du

12 MAI 2024

Portant attribution des lettres commandes N°01; 02; 03 et 04 /L/ MINREX/CIPM/2025, passées par la procédure de gré à gré, suivant autorisation N°01493-25/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSP/CE2/CEA2 du 03 mars 2025, pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments au Ministère des Relations Extérieures, quatre (04) lots.

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES,

Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
 Vu le Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu le Décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
 Vu le Décret n°2013/112 du 22 avril 2013 portant organisation du Ministère des Relations Extérieures ;
 Vu le Décret n°2012/076 du 08/03/2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le Décret N°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
 Vu la Circulaire n°01/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
 Vu la Décision N° 0022/DIPL/D12/SDBMM/SM du 15 mai 2024 constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINREX ;
 Considérant l'autorisation N°01493-25/N/PR/MINMAP/SG/DGMAS/DMSP/CE2/CEA2 du 03 mars 2025.

DECIDE

Article 1^{er}: Les soumissionnaires ci-après sont déclarés adjudicataires des lettres commandes relatives à l'autorisation susmentionnée :

Maître d'Ouvrage	Désignation du lot	Entreprise	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
Ministre des Relations Extérieures	lot N°1 : entretien et nettoyage des bâtiments « A », des bureaux des Inspecteurs, des Conseillers Techniques et de la guérison au MINREX	2HNOUR SARL B.P: 4 153 YAOUNDE Tel : 670 579 139 Email:2hnoursets@gmail.com	24 999 975	12 mois
	lot N°2 : entretien et nettoyage des bâtiments « B » et « C » au MINREX	MISERICORDE DIVINE B.P: 00 YAOUNDE Tel : 695680028	24 999 093	12 mois
	lot N°3 : entretien et nettoyage des bâtiments annexes (D1, D8, et D12) au MINREX	PALM PRODUCTS COMPANY B.P: 30 433 YAOUNDE Tel : 699 88 61 84	24 997 185	12 mois
	lot N°4 : entretien et nettoyage des nouveaux bâtiments (D2 et D10) au MINREX	ETS TABIACK B.P: 00 YAOUNDE Tel : 651881649/655255333	24 999 975	12 mois

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée par la suite.

Ampliation :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- CIPM/MINREX ;
- Intéressés ;
- Affichage/Archives/Chrono.



Yves Mbella Mbella